

# 10 % ET LE CAPITAL

Les 10 %, mesure pédagogique ou mesure politique ? demandait Poslaniec dans un article paru dans *L'Éducateur* du 15 septembre. Il semble que certains chefs d'établissements aient répondu avec clarté, bien que n'étant pas, à notre connaissance, lecteurs assidus de *L'Éducateur*. Témoin ce qui a été organisé dans un grand lycée de province. Une « Jeune Entreprise » y a été créée.

Cela fonctionne de la façon suivante : des actions sont vendues aux élèves 10 francs. Avec le capital ainsi réuni on fonde une société. Pour cela on bénéficie de l'aide aussi efficace que désintéressée de « Conseillers » qui sont des *adultes professionnels, bénévoles, compétents dans les branches technique, administrative, financière ou commerciale* qui *conseillent les jeunes*. Des entreprises conseils (organisations dont le rôle philanthropique est bien connu) : *B.N.P. de Versailles, Usinor, Air Liquide, B.P. de Dunkerque, etc.*, fournissent au mouvement les conseillers nécessaires, elles assument ainsi une fonction sociale nouvelle sous la forme d'une meilleure préparation des jeunes à la vie professionnelle. Elles trouvent là une publicité bien justifiée et, pour un avenir proche, un moyen d'améliorer le recrutement de leur propre personnel. On a ainsi fondé une jeune entreprise qui, *quoique n'ayant pas d'existence légale*, est organisée strictement comme des entreprises adultes. Simplement : les charges sociales sur les rémunérations ainsi que les charges fiscales sont versées au Mouvement et non à la Sécurité Sociale ou au fisc.

Dans le cadre des 10 % on peut ainsi fabriquer des objets qui seront vendus par les élèves. On a ainsi toute une gamme de travaux réels. Les sections économiques des lycées techniques sont enfin branchées sur la vie. On peut établir des bulletins de paye (0,70 F/h pour un ouvrier, 4 F pour un P.D.G., 3,60 F pour un directeur, 3 F pour ses adjoints par exemple). On peut établir des états de stocks, calculer le pourcentage de perte en clous dorés entrant dans la fabrication du pense-bête. On peut aussi calculer le dividende (0,78 F par action de 10 F et en moyenne 62,46 F par entreprise durant la période 1965-72 dans les Yvelines). On peut aussi calculer, mais peut-être vaut-il mieux laisser ce travail à un Conseiller, le montant des cotisations et taxes diverses qui seront versées au mouvement national et non pas à la Sécurité Sociale ou au fisc (575,06 F pour les entreprises citées plus haut qui avaient distribué des dividendes pour 62,46 F).

Aussi ne nous étonnons plus. Pourquoi le mouvement « Jeune Entreprise » bénéficie-t-il d'une si large audience ?

*Parce qu'il fait tomber les cloisons*

- *entre le monde adulte et l'adolescence,*
- *entre l'enseignement scolaire abstrait et les réalités concrètes professionnelles,*
- *entre le monde du travail et le monde du capital (1).*

La préparation à la vie économique réelle est si intense, si précise qu'on peut même voir actuellement fonctionner dans le cadre de Jeune Entreprise un atelier de fabrication de bougies qui entre directement en concurrence avec un groupe d'élèves lancé dans cette activité dans le but de se payer un voyage de fin d'année. Peut-être l'activité de Jeune Entreprise les contrarie-t-elle, peut-être même les empêchera-t-elle de réunir la somme nécessaire à leur voyage. Peu importe, le profit sera beaucoup plus grand : ils auront appris que la concurrence est la dure loi de notre économie de libre entreprise. N'est-ce pas plus important qu'un voyage ?

I.C.E.M.

(1) Les passages en italique sont tirés de documents *Jeune Entreprise* (Mouvement national, 24, rue Saint-Médéric, Versailles. Tél. 950.48.95).